

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1100

26 mai 2010

SOMMAIRE

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l.	52754	Havel Holding S.à r.l.	52773
Anabanana S.à r.l.	52758	HBI Bremen S.à r.l.	52780
Ansas S.A.	52791	HBI Cologne S.à r.l.	52795
Apache International Finance S.à r.l.	52763	HBI Holding S. à r.l.	52791
Apfelfeil A.G.	52794	HBI Neuss S. à r.l.	52759
Areal S.A.	52779	Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch	52757
Bâloise Assurances Iard S.A.	52754	Immo-Charlotte S.A.	52780
Bâloise Assurances Luxembourg S.A.	52756	Imondial S.à r.l.	52758
Bâloise Delta Holding S.à.r.l.	52754	Integrated Design Services S.A.	52790
Bâloise Europe Vie S.A.	52755	Interjal S.A.	52790
Bâloise Fund Invest Advico	52755	Luxair Re S.A.	52784
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.	52755	Mastol S.A.	52800
Bâloise Vie Luxembourg S.A.	52756	Matroplex Trading and Investments S.A.	52756
Beim Dante Sàrl	52778	Misty Mountain S.A.	52783
Benictim Properties	52758	Modhi S.A.	52790
BNP Paribas Fortis Funding	52784	Nantucket S.A.	52798
Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l.	52778	Narya S.A.	52783
Bush Cosmetics S.à r.l.	52791	Neisse Holding S.à.r.l.	52766
Conafex Holdings	52779	Nénuphar S.A.	52757
Condor Trading S.A.	52758	NGI	52763
Condor Trading S.A.	52759	Scanprop Holding S.A.	52779
COREplus II Lux GP, S.à r.l.	52763	Scanprop Holding S.A.	52779
Crèche Les Petits Anges S.à r.l.	52799	SL Bielefeld SP S.à.r.l.	52756
Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A.	52757	SL GP S.à.r.l.	52755
DFT Invest S.A.	52779	SL Munchen Major Capital S.à r.l.	52754
DMC S. à r.l.	52759	Star Racing Luxembourg S.à r. l.	52766
Fidessa S.A.	52773	T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A.	52757
Finimmo S.A.	52759	Varick Investments S.à r.l.	52763
Fintal Holding S.A.	52759	Wolpalux Sàrl	52800
Galente S.A.	52795	Yperesia S.à r.l.	52758
Gottleuba S.à r.l.	52766		

Bâloise Assurances Iard S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 30.414.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.

Bâloise Assurances IARD S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2010053854/13.

(100054834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise Delta Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 135.748.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.

Bâloise Delta Holding S.à r.l.

André BREDIMUS

Gérant

Référence de publication: 2010053855/13.

(100054831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 110.340.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.

Amazon Insurance & Pension Services S.à r.l.

Marco MOES

Gérant

Référence de publication: 2010053856/13.

(100054827) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Munchen Major Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 129.638.

Les comptes annuels concernant la période du 11 juin 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053915/15.

(100054802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise Fund Invest Advico, Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 78.977.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.
Bâloise Fund Invest Advico
André BREDIMUS
Administrateur

Référence de publication: 2010053857/13.

(100054824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise Europe Vie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 45.918.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.
Bâloise Europe Vie S.A.
André BREDIMUS
Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2010053858/13.

(100054819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise (Luxembourg) Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain, Z.A. I. Bourmicht.
R.C.S. Luxembourg B 62.160.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.
Bâloise (Luxembourg) Holding S.A.
André BREDIMUS
Administrateur-Délégué

Référence de publication: 2010053862/13.

(100054814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL GP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 109.978.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.
Pour la Société
Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard
Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053916/15.

(100054800) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise Vie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 54.686.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.

Bâloise Vie Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2010053866/13.

(100054810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 23, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 68.065.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 19 avril 2010.

Bâloise Assurances Luxembourg S.A.

André BREDIMUS

Administrateur-Directeur Général

Référence de publication: 2010053867/13.

(100054808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Matroplex Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 85.998.

Le Bilan au 31 mars 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2010.

TMF Management Luxembourg S.A.

Domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2010053868/13.

(100054801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

SL Bielefeld SP S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 109.981.

Les comptes annuels concernant la période du 1^{er} septembre 2007 au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre
de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053921/15.

(100054774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 18-20, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 72.338.

Der Jahresabschluss für das Geschäftsjahr 2009, bestehend aus Bilanz, Gewinn- und Verlustrechnung und Anhang, der Lagebericht, der Bericht der Rechnungsprüfer sowie der Gewinnverwendungsbeschluss der Generalversammlung vom 15. März 2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 21/04/2010.

Deutsche Postbank Vermögens - Management S.A.

Unterschriften

Référence de publication: 2010053872/14.

(100054942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Nénuphar S.A., Société Anonyme Holding (en liquidation).

Siège social: L-1660 Luxembourg, 56, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 11.118.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.04.2010.

Alain RUKAVINA

Le liquidateur

Référence de publication: 2010053874/12.

(100055015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

T.T.I. (Terrestrial Technology International) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 96.718.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053875/10.

(100055048) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Honeywell Europe Finance Limited - Luxembourg Branch, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-1724 Luxembourg, 43, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.577.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale des actionnaires de Honeywell Europe Finance Limited du 19 novembre 2007, que:

Les mandats d'administrateur de Monsieur Gyorgy Dory, né le 07 Septembre 1955, à Budapest en Hongrie et demeurant à Komaromi U. 1/B Leanyfalu 2016 Hungary, ainsi que de Monsieur Istvan Pasztor, né le 24 Novembre 1951 à Nyiragyhaza en Hongrie et demeurant à Szechenyi UT 71 Martonvasar 2462 Hungary sont révoqués, et que Monsieur Attila Fulop né le 26 Septembre 1966 à Budapest en Hongrie et demeurant à Telek U 10 Gyor 9030 Hungary est nommé administrateur

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010054644/18.

(100056035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Benictim Properties, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2652 Luxembourg, 217, rue Albert Unden.
R.C.S. Luxembourg B 40.841.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053878/10.

(100055046) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Anabanana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1831 Luxembourg, 117, rue de la Tour Jacob.
R.C.S. Luxembourg B 118.264.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053889/10.

(100055102) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Imondial S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5638 Mondorf-les-Bains, 6, rue du Moulin.
R.C.S. Luxembourg B 101.233.

Les comptes annuels au 31 DECEMBRE 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053891/10.

(100055098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Yperesia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8080 Bertrange, 2, rue Pletzer.
R.C.S. Luxembourg B 125.527.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2010053894/12.

(100055069) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053900/12.

(100055155) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Finimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 107.908.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010053899/10.

(100055134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Condor Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 81.304.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010053901/12.

(100055154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

DMC S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 107.314.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S. BOULHAIS / P. MESTDAGH

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2010053905/12.

(100054661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Fintal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 74.746.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010053909/11.

(100054653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

HBI Neuss S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 109.133.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies

under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Neuss S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109133 and having a share capital of fifty thousand euro (EUR 50,000) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,770,950) in order to bring the share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million eight hundred and twenty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,820,950) by way of issuance of thirty-five thousand four hundred and nineteen (35,419) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million seven hundred seventy thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,770,950) in order to bring the share capital from its current amount of fifty thousand euro (EUR 50,000), represented by one thousand (1,000) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million eight hundred and twenty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,820,950) by way of issuance of thirty-five thousand four hundred and nineteen (35,419) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million seven hundred seventy thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,770,950) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million seven hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-eight euro and nine cents (EUR 1,770,968.09) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million seven hundred seventy thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,770,950) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of eighteen euro and nine cents (EUR 18.09) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million seven hundred and seventy thousand nine hundred and sixty-eight euro and nine cents (EUR 1,770,968.09) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" 5.1. The corporate capital is fixed at one million eight hundred and twenty thousand nine hundred and fifty euro (EUR 1,820,950) represented by thirty-six thousand four hundred and nineteen (36,419) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HB1 S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand seven hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Neuss S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109133 et dont le capital social s'élève à cinquante mille euros (EUR 50.000) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de un million sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.770.950) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million huit cent vingt mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.820.950) par l'émission de trente-cinq mille quatre cent dix-neuf (35.419) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles

parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.770.950) afin de porter le capital social de son montant actuel de cinquante mille euros (EUR 50.000), représenté par mille (1.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million huit cent vingt mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.820.950) par l'émission de trente-cinq mille quatre cent dix-neuf (35.419) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million sept cent soixante-dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.770.950) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million sept cent soixante-dix mille neuf cent soixante-huit euros et neuf cent (EUR 1.770.968,09) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million sept cent soixante dix mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.770.950) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix-huit euros et neuf cents (EUR 18,09) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million sept cent soixante-dix mille neuf cent soixante-huit euros et neuf cents (EUR 1.770.968,09) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million huit cent vingt mille neuf cent cinquante euros (EUR 1.820.950), représenté par trente-six mille quatre cent dix-neuf (36.419) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HB1 S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1254. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054231/171.

(100055771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

NGI, Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 64.060.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Signatures

Référence de publication: 2010053910/11.

(100054640) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

COREplus II Lux GP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 130.214.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010053911/14.

(100054638) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Apache International Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 92.676.

Rectificatif concernant le bilan 2008 déposé au RCS le 19.03.2009, réf. L090042677.04

Un rectificatif du bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 13 avril 2010. Signatures.

Référence de publication: 2010053912/12.

(100054725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Varick Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 152.548.

STATUTS

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-avant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Alessandro CAJRATI CRIVELLI, né le 24 septembre 1962 à Milan (Italie), entrepreneur immobilier, demeurant à Londres, 30 Queen's Gate Gardens, Flat 18, SW7 5RR (UK)

ici représentée par la «Société Européenne de Banque», avec siège social à L-1724, avec siège social au 19-21, bld du Prince Henri, Luxembourg, elle-même représentée par M. Sebastien SCHAACK ET Ubaldo MIGLIORATI, employés en vertu d'un pouvoir de substitution

en vertu d'une procuration en date du 1^{er} mars 2010, laquelle procuration, signée par les comparants et par le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera soumise à la formalité du timbre et de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a déclaré constituer par les présentes une société à responsabilité limitée, régie par la loi afférente et par les présents statuts et affecter les biens dont question à l'article 6 des statuts ci-après, à l'exercice de l'activité plus amplement décrite à l'article 2 des statuts de la société décrite ci-après.

Titre I^{er} .- Forme juridique - Objet - Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs coassociés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "VARICK INVESTMENTS S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II.- Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), divisé en 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,25 (un euro vingt-cinq cents) chacune, toutes entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

Titre III.- Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

La Société sera engagée par la signature du gérant unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la signature conjointe de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV.- Décisions de l'associé unique - Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V.- Année sociale - Bilan - Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI.- Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII.- Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Souscription et libération

Les dix mille (10.000) parts sociales ont été entièrement souscrites par Mr Alessandro CAJRATI CRIVELLI, préqualifié. Elles ont été entièrement libérées en espèces de sorte que le montant de douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500) est à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le reconnaît expressément.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale annuelle se tiendra le 1^{er} lundi du mois de juin.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ EUR 1.200,-.

Résolutions

Et à l'instant l'associé unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. La société est gérée par trois gérants.

2. Sont nommés gérants de la société, leur mandat se terminant lors de l'assemblée statuant sur les comptes de l'exercice à clôre le 31 décembre 2010 savoir en 2011, avec les pouvoirs énumérés à l'article 8 des présents statuts:

- Mr Alessandro CAJRATI CRIVELLI, entrepreneur immobilier, né à Milan (Italie), le 24 septembre 1962, demeurant à Londres, 30 Queen's Gate Gardens, Flat 18, SW7 5RR (UK)

- Mme Gaëlle KWIATKOWSKI, employée privée, née à Thionville (France), le 14 juillet 1982, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg

- Mr Giuseppe CATALDO, employé privé, né à Bari (Italie), le 14 novembre 1978, demeurant professionnellement au 19-21, boulevard du prince Henri, L-1724 Luxembourg

3. La société a son siège social à Luxembourg, 19-21, bd du Prince Henri.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, tous ont signé avec Nous, notaire le présent acte.

Signé: S. SCHAACK, U. MIGLIORATI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 8 mars 2010, LAC/2010/10286: Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- Pour expédition conforme - délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 April 2010.

Référence de publication: 2010053964/125.

(100055698) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Gottleuba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 253.500,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.532.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053918/14.

(100054795) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Neisse Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 266.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.493.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2010.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053919/14.

(100054792) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Star Racing Luxembourg S.à r. l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 152.529.

STATUTES

In the year two thousand ten, on the fourteenth day of April,

Before us Me Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Cadogan Racing S. à .r.l., a private limited liability company, (société à responsabilité limitée), incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.717,

here represented by Gael Castex, lawyer, professionally residing in Senningerberg, by virtue of a proxy, given under private seal.

Said proxy, signed "ne varietur" by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the above stated capacity, has drawn up the following articles of a limited liability company.

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established by the current owner of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the «Company») which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, control and development of its portfolio.

An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties, for its own account, either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad as well as all operations relating to real estate properties, including the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of these purposes.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Star Racing Luxembourg S. à r. l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in the Grand Duchy of Luxembourg within the municipality of Luxembourg and may be transferred within such municipality by means of a resolution of its manager(s). It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

In the event that, the manager, or in case of several managers, the board of managers determines that extraordinary political, economic, social or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad by resolution of the manager(s) until cessation of these abnormal circumstances, such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro Euro (EUR 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the sole partner, or as the case may be, the partners.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The Company will be bound in all circumstances by the signature of the sole manager or, if there is more than one manager, by the sole signature of any manager or by the signature of any agent(s) to whom such signature authority has been delegated.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Decisions of the sole partner - Collective decisions of the partners

Art. 18. Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns.

Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. In the case of a sole partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's year commences on the 1st of January and ends on the 31st of December.

Art. 22. Each year on the 31st of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twelve thousand five hundred (12,500) shares been subscribed to as follows:

Cadogan Racing S.à .r.l., prenamed	12,500 shares
Total:	12,500 shares

All the shares so subscribed are fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,100 (one thousand one hundred Euro).

General meeting of partners

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.
2. Are appointed managers of the Company for an indefinite period:
 - Mr Ely-Michel Ruimy, born in Casablanca (Morocco) on December 31, 1964, residing professionally at 25 Knightsbridge, London, SW1X 7RZ, UK, and
 - Mr Franck Ruimy, born in Casablanca (Morocco) on February 6, 1971, residing professionally at 1 Knightsbridge, London, SW1X 7LX, UK.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the attorney of the person appearing, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze avril,

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire, de résidence à Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Cadogan Racing S. à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.717,

ici représentée par Gael Castex, juriste, demeurant professionnellement à Senningerberg, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La procuration signée ne varietur par le comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès-qualité qu'il agit a prié le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes par le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers, pour son propre compte, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement de ses objets.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de "Star Racing Luxembourg S.à r. l."

Art. 5. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché du Luxembourg et peut être transféré à une autre adresse dans cette commune par décision du ou des gérants. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Au cas où le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social ou militaire de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

La Société est engagée vis-à-vis des tiers et en toutes circonstances, par la signature du gérant unique ou, lorsqu'ils sont plusieurs gérants, par la seule signature d'un gérant ou par la signature du ou des mandataire(s) à qui pareil pouvoir de signature aura été délégué.

Art. 13. Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contract(ent), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditriche et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en

cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

Art. 17. Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés

Art. 18. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 19. Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 20. Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 21. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 22. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 23. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 25. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et paiement

Les douze mille cinq cents 12.500 parts sociales ont été souscrites comme suit par:

Cadogan Racing S.à r.l., prénommée	12.500 parts sociales
Total:	12.500 parts sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement payées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à EUR 1.100 (mille cent euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a tenu une assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg.
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée.

- Monsieur Ely-Michel Ruimy, né à Casablanca (Maroc) le 31 décembre 1964, demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres, Royaume-Uni; et

- Monsieur Franck Ruimy, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc), demeurant professionnellement au 1, Knights-bridge, SW1X 7LX Londres Royaume-Uni.

Dont acte, passé à Senningerberg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande de la comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de ladite comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Gael Castex, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 16 avril 2010, LAC / 2010 / 16544. Reçu 75.-€.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour expédition conforme -

Senningerberg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010053965/350.

(100055185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Havel Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 870.000,00.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 112.533.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 15 avril 2009.

Pour la Société

Mr. Costas Constantinides / Mr. Russell Perchard

Gérant de catégorie A / Gérant de catégorie B

Référence de publication: 2010053920/14.

(100054784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2010.

Fidessa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 16, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 74.611.

In the year two thousand ten, on the second day of March.

Before Maître Gérard LECUIT, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of the company FIDESSA S.A., with registered office at L-1258, rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C.S. Luxembourg section B number 74.611, incorporated under the name "FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A." by a notarial deed established on February 11, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 437 of June 20, 2000 (the "Company"). The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 14, 2009, not yet published in Memorial C.

The meeting is presided by Mrs. Lucile MAKHLOUF, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary and scrutineer Mss Nathalie FINET, employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to record that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, all the shares representing the whole capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

1) Decrease of the share capital of the Company by the amount of one million twenty-two thousand nine hundred sixty Euros (EUR 1,022,960.-) so as to bring it from the amount of one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) to the amount of three hundred seventy-six thousand eight hundred eighty Euros (EUR 376,880.-) to compensate losses as at December 31, 2009 which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares

from six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) to one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by taking a reserve from capital for anticipated losses for the year 2009.

2) Increase of the share capital of the Company by the amount of two hundred fifty thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 250,001.50) so as to bring it from the amount of three hundred seventy-six thousand eight hundred eighty Euros (EUR 376,880.-) represented by two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each, to the amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) by the issuance of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-eight (142,858) new shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each having the same rights and obligations as the existing shares.

3) Notice of the renunciation by the five current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the contemplated increase of the share capital of the Company as mentioned in point 4 of the agenda.

4) Subscription and payment of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-eight (142,858) newly issued shares of the Company as follows by current shareholders:

- by Mr. John DERCKSEN in counter part of fifty-eight thousand eight hundred fifty-eight (58,858) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by a contribution in cash of one hundred three thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 103,001.50);

- by Mr. Frank BERGMAN in counter part of fifty-eight thousand eight hundred fifty-eight (58,858) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by a contribution in cash of one hundred three thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 103,001.50);

- by Mr. Theo van den BERGHE in counter part of sixteen thousand one hundred ninety-eight (16,198) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by a contribution in cash of twenty-eight thousand three hundred forty-six Euros and fifty Cents (EUR 28,346.50);

- by Mr. Cees BORST in counter part of eight thousand nine hundred forty-four (8,944) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by a contribution in cash of fifteen thousand six hundred fifty-two Euros (EUR 15,652.-).

5) Subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) represented by three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares having a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each."

6) Decision to fix an authorised capital of an amount of EUR 5,000,000.- (five million Euros).

7) Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously takes the following resolutions:

First Resolution

The general meeting of the shareholders resolves to decrease the share capital of the Company by the amount of one million twenty-two thousand nine hundred sixty Euros (EUR 1,022,960.-) so as to bring it from its present amount of one million three hundred ninety-nine thousand eight hundred forty Euros (EUR 1,399,840.-) to the amount of three hundred seventy-six thousand eight hundred eighty Euros (EUR 376,880.-) to compensate losses as at December 31, 2009 which may not be absorbed by other own funds, by way of the decrease of the nominal value of the existing two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares from six Euros and fifty Cents (EUR 6.50) to one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) by taking a reserve from capital for anticipated losses for the year 2009.

Second Resolution

The general meeting of the shareholders resolves to increase the share capital of the Company by the amount of two hundred fifty thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 250,001.50) so as to bring it from the amount of three hundred seventy-six thousand eight hundred eighty Euros (EUR 376,880.-) represented by two hundred fifteen thousand three hundred sixty (215,360) shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each, to the amount of six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) by the issuance of one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-eight (142,858) new shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each having the same rights and obligations as the existing shares.

Third Resolution

The general meeting of the shareholders notices the renunciation by the five current shareholders of the Company of their preferential right of subscription in relation to the one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-eight (142,858) newly issued shares.

Fourth Resolution

The general meeting of the shareholders resolves to issue one hundred forty-two thousand eight hundred fifty-eight (142,858) new shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription and Payment

There now appeared Mrs. Lucile MAKHLOUF, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of the here after subscribers, by virtue of powers of attorney given under private seal on February 17, 2010 respectively 1st of March 2010 which powers of attorney after have been signed "ne varietur" by the proxy holder representing the shareholders and by the members of the board and the notary will remain attached to the present minutes and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The following subscribers, represented by Mrs. Lucile MAKHLOUF, previously named, declare to subscribe as follows:

- Mr. John DERCKSEN: fifty-eight thousand eight hundred fifty-eight (58,858) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of one hundred three thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 103,001.50),

- Mr. Frank BERGMAN: fifty-eight thousand eight hundred fifty-eight (58,858) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of one hundred three thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 103,001.50),

- Mr. Theo van den BERGHE: sixteen thousand one hundred ninety-eight (16,198) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of twenty-eight thousand three hundred forty-six Euros and fifty Cents (EUR 28,346.50);

- Mr. Cees BORST: eight thousand nine hundred forty-four (8,944) newly issued shares with a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) who declares to have them fully paid up by way of a contribution in cash of fifteen thousand six hundred fifty-two Euros (EUR 15,652.-).

It results from a bank certificate that the amount of the contribution for two hundred fifty thousand and one Euros and fifty Cents (EUR 250,001.50) has been transferred to the Company, evidence of which has been given to the under-signed notary, who acknowledges it.

Fifth Resolution

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of Article 5.1 of the Articles of Association of the Company as follows:

"The subscribed share capital of the Company is fixed at six hundred twenty-six thousand eight hundred eighty-one Euros and fifty Cents (EUR 626,881.50) represented by three hundred fifty-eight thousand two hundred eighteen (358,218) shares having a nominal value of one Euro and seventy-five Cents (EUR 1.75) each."

Sixth resolution

The general meeting of the shareholders resolves to fix an authorised capital of an amount of EUR 5,000,000.- (five million Euros), on the basis of a report of the board of directors to the general meeting in conformity with Article 32-3 (5) of the Law of August 10th, 1915 on commercial companies, which after having been signed ne varietur by the under-signed notary and the members of the board, will remain attached to the present deed in order to be fulfilled at the same time with the registration authorities.

Seventh resolution

The general meeting of the shareholders resolves the subsequent amendment of the two first paragraph of Article 5.2. of the Articles of Association of the Company as follows, being understood that the other paragraphs of Article 5.2. remain unchanged:

" **5.2.** The authorized capital is set up to EUR 5,000,000.- (five million Euros) .

Furthermore, the Board of Directors is authorized during a period expiring five years after the date of publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, of the notarial deed of March 2, 2010 to increase in one or several times the subscribed capital within the limits of the authorized capital."

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately two thousand Euros (2,000.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le deux mars.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, Notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société FIDESSA S.A., ayant son siège social à L-1258, Rue Jean-Pierre Brasseur, 16, R.C. Luxembourg section B numéro 74.611, constituée sous la dénomination "FIDESSA ASSET MANAGEMENT S.A ." suivant acte notarié reçu le 11 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 437 du 20 juin 2000 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte du notaire soussigné du 14 décembre 2009, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Madame Lucile MAKHLOUF, employée privée, résidant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et scrutateur, Mademoiselle Nathalie FINET, employée privée, résidant professionnellement à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Il appert de la liste de présence que l'entière des actions représentant l'intégralité du capital social de la Société, sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- L'agenda de l'assemblée est le suivant:

1) Réduction du capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million vingt-deux mille neuf cent soixante Euros (EUR 1.022.960,-) afin de le porter du montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) au montant de trois cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts Euros (EUR 376.880,-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2009 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions existantes de six Euros cinquante Cents (EUR 6,50) à un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, par la création d'une réserve pour les pertes anticipées de l'année 2009;

2) Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 250.001,50) afin de le porter du montant de trois cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts Euros (EUR 376.880,-) représenté par deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, au montant de six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) par l'émission de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

3) Constatation de la renonciation par les cinq actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif à l'augmentation du capital social de la Société comme mentionné au point 4 de l'agenda;

4) Souscription et paiement des cent quarante-deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvellement émises de la Société par des actionnaires actuels, comme suit:

- par Monsieur John DERCKSEN en contrepartie de cinquante-huit mille huit cent cinquante-huit (58.858) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) par un versement en numéraire d'un montant de cent trois mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 103.001,50);

- par Monsieur Frank BERGMAN en contrepartie de cinquante-huit mille huit cent cinquante-huit (58.858) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) par un versement en numéraire d'un montant de cent trois mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 103.001,50);

- par Monsieur Theo van den BERGHE en contrepartie de seize mille cent quatre-vingt-dix-huit (16.198) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) par un versement en numéraire d'un montant de vingt-huit mille trois cent quarante-six Euros et cinquante Cents (EUR 28.346,50);

- par Monsieur Cees BORST en contrepartie de huit mille neuf cent quarante-quatre (8.944) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) par un versement en numéraire d'un montant de quinze mille six cent cinquante-deux Euros (EUR 15.652,-);

5) Modification de l'Article 5.1 des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) représenté par trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune."

6) Décision d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros).

7) Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de réduire le capital social de la Société à concurrence d'un montant d'un million vingt-deux mille neuf cent soixante Euros (EUR 1.022.960,-) afin de le porter du montant d'un million trois cent quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent quarante Euros (EUR 1.399.840,-) au montant de trois cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts Euros (EUR 376.880,-) afin de compenser les pertes au 31 décembre 2009 qui ne peuvent être absorbées par d'autres fonds propres, par le biais de la diminution de la valeur nominale des deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions existantes de six Euros cinquante Cents (EUR 6,50) à un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, par la création d'une réserve pour les pertes anticipées de l'année 2009.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de deux cent cinquante mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 250.001,50) afin de le porter du montant de trois cent soixante-seize mille huit cent quatre-vingts Euros (EUR 376.880,-) représenté par deux cent quinze mille trois cent soixante (215.360) actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, au montant de six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) par l'émission de cent quarante-deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) nouvelles actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Troisième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires constate la renonciation par les cinq actionnaires actuels de la Société de leur droit préférentiel de souscription relatif aux cent quarante-deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvellement émises.

Quatrième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'émettre cent quarante-deux mille huit cent cinquante-huit (142.858) actions nouvelles d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription - Libération

Intervient maintenant Madame Lucile MAKHLOUF, prénommée, agissant en sa qualité de mandataire spécial des souscripteurs mieux dénommés ci-après, en vertu de procurations données le 17 février 2010 respectivement le 1^{er} mars 2010, lesquelles resteront, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire représentant les actionnaires, par les membres du bureau et le notaire, annexées au présent procès-verbal et seront soumises ensemble avec le présent acte aux formalités d'enregistrement.

Les souscripteurs, représentés par Madame Lucile MAKHLOUF prénommée, déclarent souscrire comme suit:

- Monsieur John DERCKSEN: cinquante-huit mille huit cent cinquante-huit (58.858) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de cent trois mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 103.001,50);

- Monsieur Frank BERGMAN: cinquante-huit mille huit cent cinquante-huit (58.858) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de cent trois mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 103.001,50);

- Monsieur Theo van den BERGHE: seize mille cent quatre-vingt-dix-huit (16.198) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de vingt-huit mille trois cent quarante-six Euros et cinquante Cents (EUR 28.346,50);

- Monsieur Cees BORST: huit mille neuf cent quarante-quatre (8.944) actions nouvellement émises d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) lequel déclare entièrement libérer ces actions par un versement en numéraire d'un montant de quinze mille six cent cinquante-deux Euros (EUR 15.652,-).

Il résulte d'un certificat bancaire que le montant de l'apport de deux cent cinquante-mille et un Euros et cinquante Cents (EUR 250.001,50) a été transféré à la Société, ce dont preuve a été donnée au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

Cinquième Résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier l'article 5.1. des Statuts de la Société comme suit:

"Le capital social souscrit de la Société est fixé à six cent vingt-six mille huit cent quatre-vingt-un Euros et cinquante Cents (EUR 626.881,50) représenté par trois cent cinquante-huit mille deux cent dix-huit (358.218) actions d'une valeur nominale d'un Euro et soixante-quinze Cents (EUR 1,75) chacune."

52778

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'instaurer un capital autorisé d'un montant de EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros), sur le vu d'un rapport fait par le conseil d'administration à l'assemblée générale, conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales.

Ledit rapport restera, après avoir été signé "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, annexé aux présentes pour être formalisé avec elles.

Septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de modifier les deux premiers paragraphes de l'article 5.2. des Statuts de la Société comme suit, les autres paragraphes de l'article 5.2. restant inchangés:

" **5.2.** Le capital autorisé est fixé à EUR 5.000.000,- (cinq millions d'Euros).

En outre, le Conseil d'Administration est autorisé pendant une période qui se terminera cinq ans après la date de la publication de l'acte notarié du 2 mars 2010 au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C d'augmenter le capital souscrit en une ou en plusieurs fois dans le cadre du capital autorisé."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ deux mille Euros (2.000.- EUR).

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: L. MAKHLOUF, N. FINET, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 mars 2010. Relation: LAC/2010/9477. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2010.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2010053925/273.

(100055419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Beim Dante Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3770 Tétange, 108, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 25.092.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur

L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010054630/13.

(100055581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

B.B.M., Bureaux, Bâtiments, Maisons S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9682 Selscheid, 9, Duerfstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.287.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FISOGEST S.A.
55-57, avenue Pasteur
L-2311 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010054631/13.

(100055578) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

DFT Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.957.

Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010054633/10.

(100055571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Le bilan au 31/12/2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010054634/10.

(100055568) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Scanprop Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 32.200.

Le bilan rectificatif au 31/12/2008 qui annule et remplace le bilan au 31/12/2008 déposé le 11/12/2009 portant le numéro de dépôt L090190085.04 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010054635/11.

(100055566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Areval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 111.455.

Le bilan au 31/12/2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010054636/10.

(100055557) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Conafex Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 17.789.

Les comptes annuels au 30 septembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010054632/12.

(100055574) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Immo-Charlotte S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 113.209.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010054637/10.

(100055353) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

HBI Bremen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 110.931.

In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarretton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Bremen S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 110.931 and having a share capital of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of six million five hundred and fifty-five thousand five hundred euro (EUR 6,555,500) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500), represented by seven hundred and fifty (750) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to six million five hundred and ninety-three thousand euro (EUR 6,593,000) by way of issuance of one hundred and thirty-one thousand one hundred and ten (131,110) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of six million five hundred and fifty-five thousand and five hundred euro (EUR 6,555,500) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR 37,500), represented by seven hundred and fifty (750) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to six million five hundred and ninety-three thousand euro (EUR 6,593,000) by way of issuance of one hundred and thirty-one thousand one hundred and ten (131,110) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of six million five hundred and fifty-five thousand and five hundred euro (EUR 6,555,500) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of six million five hundred fifty-five thousand and five hundred and thirty-eight euro and twenty-six cents (EUR 6,555,538.26) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of six million five hundred and fifty-five thousand five hundred euro (EUR 6,555,500) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) an amount of thirty-eight euro and twenty-six cents (EUR 38.26) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of six million five hundred and fifty-five thousand five hundred and thirty-eight euro and twenty-six cents (EUR 6,555,538.26) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at six million five hundred and ninety-three thousand euro (EUR 6,593,000) represented by one hundred and thirty-one thousand eight hundred and sixty (131,860) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the «Shares»). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109.134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand nine hundred and fifty euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108.365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Bremen S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.931 et dont le capital social s'élève à trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de six millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.555.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un six millions cinq cent quatre vingt-treize mille euros (EUR 6.593.000) par l'émission de cent trente et un mille cent dix (131.110) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de six millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.555.500) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR 37.500), représenté par sept cent cinquante (750) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un six millions cinq cent quatre vingt-treize mille euros (EUR 6.593.000) par l'émission de cent trente et un mille cent dix (131.110) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de six millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.555.500) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de six million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-huit euro et vingt-six cents (EUR 6.555.538,26) est à affecter comme suit:

(i) un montant de six millions cinq cent cinquante-cinq mille cinq cents euros (EUR 6.555.500) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de trente-huit euro et vingt-six cents (38,26) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de six million cinq cent cinquante-cinq mille cinq cent trente-huit euro et vingt-six cents (EUR 6.555.538,26) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à six millions cinq cent quatre vingt-treize mille euros (EUR 6.593.000), représenté par cent trente et un mille huit cent soixante (131.860) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées».

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du

registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109.134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r .l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ trois mille neuf cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010, Relation GRE/2010/1255. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010053999/170.

(100055755) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Narya S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 141.492.

Extrait des minutes du conseil d'administration tenu au siège social de la société le 13 avril 2010 à 10h00

Le conseil d'administration décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social au 400, Route d'Esch L - 1471 Luxembourg, enregistré sous le numéro B 65477 au Registre de Commerce et des Sociétés du Luxembourg, en tant que réviseur externe de la Société concernant l'audit des comptes annuels se clôturant le 31 décembre 2010.

A Luxembourg, le 14 avril 2010.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2010054647/16.

(100055146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Misty Mountain S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 91.705.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 février 2010 au siège social de la société

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 février 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova en Italie, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054649/14.

(100055216) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Luxair Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 112.996.

—
Extrait du Procès verbal de l'assemblée générale du 13 avril 2010

L'assemblée reconduit les mandats d'administrateurs de Mr. Adrien NEY, Mr. Laurent JOSSART et de Mr. Michel FOLMER, demeurant tous trois professionnellement à l'aéroport de Luxembourg à L - 2987 Luxembourg, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2011.

L'assemblée reconduit le mandat du réviseur d'entreprises PRICEWATERHOUSECOOPERS jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire d'avril 2011.

Pour la Société

Référence de publication: 2010054651/14.

(100056022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

BNP Paribas Fortis Funding, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 24.784.

—
L'an deux mille dix, le vingt-trois mars.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BNP Paribas Fortis Funding", ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, R.C.S. Luxembourg section B numéro 24784, constituée par-devant Maître Marc ELTER, alors notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 24 septembre 1986, acte publié au Mémorial C n° 332 du 29 novembre 1986, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par le notaire soussigné en date du 22 février 2010, non encore publié au Mémorial.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Raphaël ROZANSKI, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Madame Valérie BERNS, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Amélie BRICE, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur Le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

Refonte des statuts et adjonction d'une traduction anglaise des statuts de la société; en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version française faisant foi.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été contrôlée et signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent procès-verbal pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

III. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, celle-ci prend à l'unanimité des voix la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée décide une refonte des statuts de la société en français et en anglais qui auront dorénavant la teneur suivante et dont la version française fera foi:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Il existe une société anonyme sous la dénomination de "BNP Paribas Fortis Funding".

Art. 2. Le siège social est établi dans la ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré dans tout autre lieu de la ville de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert de siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

Art. 3. La société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet de fournir tout financement direct ou indirect, par tous moyens, à ses filiales, à Fortis Bank NV/SA et aux sociétés contrôlées par Fortis Bank NV/SA et d'accorder à ces sociétés tous concours, prêts, avances ou garanties et/ou tous services d'assistance financière ainsi que toute assistance administrative liée à ceux-ci.

Pour réaliser son objet, la société peut notamment:

a) faire toute opération de refinancement et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, emprunter sous toute forme ou obtenir toutes formes de crédit, participer à des opérations de titrisation et lever les fonds, notamment par l'émission, sous toute forme, d'obligations ou titres analogues, de titres de dettes, de titres de créances, de certificats, de warrants et tous autres types d'instruments financiers;

b) accorder toutes garanties, mettre en gage ou fournir toutes autres formes de sûretés, que ce soit par engagement personnel ou par hypothèque ou charge sur tout ou partie des avoirs de la société;

c) conclure tous types de transferts temporaires de titres et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, des swaps (y compris des opérations de dérivés de crédit), des options et des futures;

d) conclure tous types de transferts temporaires de titres et notamment, sans que cette liste ne soit limitative, des prêts de titres et des pensions livrées.

La société peut faire toutes les opérations qu'elle jugera nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet, en restant toutefois dans les limites tracées par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Titre II. - Capital, Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 500.000,- (cinq cent mille Euros) représenté par 20.000 (vingt mille) actions d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq Euros) chacune, entièrement libérées.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont et resteront nominatives.

La société, pourra procéder au rachat de ses propres actions, sous les conditions prévues par la loi.

Le capital souscrit pourra être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une ou plusieurs actions sont détenues conjointement ou lorsque la propriété d'une ou de plusieurs actions font l'objet d'un contentieux, l'ensemble des personnes revendiquant un droit sur ces actions doit désigner un mandataire afin de représenter cette ou ces actions à l'égard de la société.

L'absence de la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à cette ou ces actions.

Titre III. - Administration

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, lesquels ne seront pas nécessairement actionnaires de la société. Les administrateurs seront élus par les actionnaires à l'assemblée générale qui déterminera leur nombre, leur rémunération et le terme de leur mandat. Le terme du mandat d'un administrateur ne peut excéder six ans, et les administrateurs conservent leur mandat jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Les administrateurs peuvent être réélus à leur fonction pour différents mandats consécutifs.

Lorsqu'à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un associé unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un associé.

Dans ce cas, l'administrateur unique exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Les administrateurs seront élus à la majorité simple des votes des actions présentes ou représentées. Tout administrateur peut être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, cette vacance pourra être complétée sur une base temporaire jusqu'à la réunion de la prochaine assemblée générale des actionnaires, conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 7. Le conseil d'administration choisira parmi ses membres un président. En cas d'empêchement, il est remplacé par l'administrateur le plus âgé.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou en cas d'empêchement de celui-ci, de l'administrateur le plus âgé, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Tout administrateur pourra se faire représenter aux conseils d'administration en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou télégramme un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur peut représenter un ou plusieurs de ses collègues.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à une réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. Au cas où lors d'une réunion, il existerait une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du président de la réunion sera prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration peuvent aussi être prises par lettre circulaire, les signatures des différents administrateurs pouvant être apposées sur plusieurs exemplaires de la décision écrite du conseil d'administration.

Tout administrateur pourra en outre participer à une réunion du conseil d'administration par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion tenue dans ces conditions est équivalente à la présence physique à cette réunion.

Art. 8. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social.

Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale. De plus, il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, aux conditions prévues par la loi.

Il peut notamment, et sans que l'énumération qui va suivre soit limitative, acheter, vendre, échanger, acquérir et aliéner tous biens meubles et droits; acquérir, construire ou prendre à bail, même pour plus de neuf ans, le ou les immeubles nécessaires aux services de la société et aliéner ce ou ces immeubles, s'il échet prêter ou emprunter à court ou à long terme avec ou sans garantie, assumer tous engagements de caution, consentir et accepter toutes garanties hypothécaires ou autres avec ou sans clause de voie parée; donner mainlevée, avec renonciation à tous droits réels, privilèges, hypothèques et actions résolutoires, de toutes inscriptions, transcriptions, mentions, saisies et oppositions, sans qu'il soit nécessaire de justifier d'aucun paiement; dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; accorder toutes priorités d'hypothèques et de privilèges; céder tous rangs d'inscription; faire tous paiements, même s'ils n'étaient pas de paiements ordinaires d'administration; remettre toutes dettes; transiger et compromettre sur tous intérêts sociaux; proroger toutes juridictions; renoncer aux voies de recours ou à des prescriptions acquises.

Art. 9. La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, ou dans le cas où il y aurait un seul administrateur par sa seule signature, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu des dispositions de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 10. Le conseil d'administration pourra déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement.

Le conseil d'administration pourra aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

Art. 11. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

Titre IV. - Surveillance

Art. 12. La société est surveillée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises choisis parmi les membres de l'Institut Luxembourgeois des réviseurs d'entreprises, qui sont nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat.

Titre V. - Assemblée générale

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires de la société représente tous les actionnaires de la société. Elle dispose des pouvoirs les plus larges pour décider, mettre en oeuvre ou ratifier les actes en relation avec les opérations de la société, à moins que les statuts n'en disposent autrement.

L'assemblée générale annuelle se réunit dans la ville de Luxembourg à l'endroit indiqué dans les convocations, le troisième mercredi du mois d'avril à 14.30 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

Les autres assemblées générales des actionnaires pourront se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Chaque action donne droit à une voix. Chaque actionnaire pourra prendre part aux assemblées générales des actionnaires en désignant par écrit, par télécopie, e-mail, ou tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme mandataire.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée d'actionnaires, et s'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée peut être tenue sans convocation ou publication préalable.

Lorsque la société n'a qu'un actionnaire unique, celui-ci est qualifié par la loi d'"associé" et exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VI. - Année sociale. Répartition des bénéfices

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5,00 %) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. La société pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Titre VIII. - Dispositions générales

Art. 17. Pour tous les points non spécifiés dans les présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et de ses lois modificatives.

Suit la traduction anglaise des statuts:

Title I. - Denomination, Registered office, Object, Duration

Art. 1. There exists a société anonyme under the name of "BNP Paribas Fortis Funding".

Art. 2. The registered office of the company is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the city of Luxembourg by a decision of the board of directors.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the company. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the corporation, which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The company's purpose is the direct and indirect funding by whatever means of its subsidiaries, of Fortis Bank NV/SA and of companies controlled by Fortis Bank NV/SA and the granting to said companies of any assistance, loan, advance or guarantee and/or any service of financial aid and any related administrative help.

In order to implement its purpose, the company may especially:

a) perform any refinancing operation and especially solicit any kind of borrowing, obtain any kind of credit, participate in securitization transactions and collect funds mainly by the issue in whatever form of bonds or similar securities, debts, claims, certificates, warrants and any other kind of financial instruments; said list of transactions being not exhaustive;

b) grant guarantees, pledge or deliver any other kind of security, whether by personal commitment or by mortgage or encumbrance on all or part of the company's assets;

c) conclude any kind of provisional transfer of securities and especially of swaps (transactions on credit derivatives included), of options and futures, said list of transactions being not exhaustive;

d) conclude any kind of provisional transfer of securities and especially of loans of securities and of borrowings against assets, said list of transactions being not exhaustive.

The company may carry out any operation which it deems necessary to the implementation and development of its purpose, remaining however within the limits fixed by the law of August 10, 1915 on commercial companies.

Title II. - Capital, shares

Art. 5. The corporate capital is set at EUR 500,000.- (five hundred thousand Euro) divided into 20,000 (twenty thousand) shares with a nominal value of EUR 25.- (twenty five Euro) each fully paid up.

The shares of the company may be created at the owner's option in certificates representing single shares or in certificates representing two or more shares.

The shares are in registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own shares.

The corporate capital may be increased or reduced in compliance with the legal requirements.

The company recognises only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the company.

The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Title III. - Management

Art. 6. The company shall be managed by a board of directors composed of at least three directors, who need not be shareholders of the company. The directors shall be elected by the shareholders at a general meeting, which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six years and the directors shall hold office until their successors are elected. The directors may be reelected for consecutive terms of office.

If, at a general meeting of shareholders, it is noted that the company only has one shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one sole director until the next annual general meeting at which it is noted that the company has (again) more than one shareholder.

In this case, the sole director exercises the powers devolving on the board of directors.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented. Any director may be removed at any time with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, resignation or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, in compliance with the applicable legal provisions.

Art. 7. The board of directors will elect from among its members a chairman. When he is prevented, he is replaced by the eldest director.

The board of directors convenes upon call by the chairman or by the eldest director, when the chairman is prevented, as often as the interest of the corporation so requires. It must be convened each time two directors so request.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by telegram, telex or facsimile another director as his proxy. A director may represent one or more of his colleagues.

The board of directors can deliberate or act validly only if a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors.

Decisions shall be taken by a majority vote of the directors present or represented at such meeting. In case of a tie in votes, the vote of the chairman of the meeting will be decisive.

Board resolutions can also be taken by circular letter, the signatures of the different board members may be apposed on several exemplars of the board resolution in writing.

Any director may also participate in any meeting of the board of directors by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Art. 8. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

All powers not expressly reserved by law or by the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors. The board of directors may pay interim dividends, in compliance with the legal requirements.

It may especially, the list of transactions being not exhaustive, purchase, sell, exchange, acquire and dispose of any movable asset and right; acquire, build and rent, even for periods exceeding nine years, the buildings necessary for the company and dispose of said buildings, when necessary grant loans or solicit borrowings at short or long notice with or without guarantee, to stand surety for, grant and accept mortgages or other guarantees with or without the authorization to sell the encumbered assets outside the limits provided for by the law; cancellation together with the waiver of all rights in rem, privileges, mortgages and actions for rescission, of all registrations, transcriptions, recordings, seizures and oppositions, without the obligation to justify any payment; dispense the registrar of the mortgages from recording automatically; grant priority rights on mortgages and privileges; cede any recording rank; make all payments even those exceeding ordinary administration expenses; waive payment of any debt; compromise on any company matter; agree to any jurisdiction; waive all grounds for appeal and the expiration of the limitation periods.

Art. 9. The company will be bound in any circumstances by the joint signatures of two directors, or in case of sole director by his sole signature, without prejudice of special decisions that have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of directors pursuant to article 10 of the present articles of association.

The signature of the sole director will nevertheless be always sufficient to validly represent the company with respect to public administrations.

Art. 10. The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management of the company to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholder or not, acting alone or jointly.

The board of directors may also commit the management of all the affairs of the corporation or of a special branch to one or more managers, and give special powers for determined matters to one or more proxy holders, selected from its own members or not, either shareholders or not.

Art. 11. Any litigations involving the company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the company by the board of directors, represented by its chairman or by the director delegated for this purpose.

Title IV. - Supervision

Art. 12. The company is supervised by one or several independent auditors chosen among the members of the "Institut Luxembourgeois des Réviseurs d'entreprises" who are appointed by the general meeting of shareholders which will fix their number and their remuneration, as well as the term of their office.

Title V. - General meeting

Art. 13. The general meeting of shareholders of the company represents all the shareholders of the company. It has the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the company, unless the present articles of association provide otherwise.

The annual meeting will be held in Luxembourg at the place specified in the convening notices on the third Wednesday of April on 2.30 p.m.

If such day is a legal holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Other general meetings of shareholders may be held at such places and dates as may be specified in the respective notices of meeting.

Each share entitles one vote. Each shareholder may participate to the meetings of the shareholders by appointing in writing, by telecopy, email or any other similar means of communication, another person as his proxy-holder.

If all shareholders are present or represented at a meeting of the shareholders, and if they declare knowing the agenda, the meeting may be held without convening notice or prior publication.

If the company only has one sole shareholder, the latter exercises the powers devolving on the general meeting.

Title VI. - Accounting year, Allocation of profits

Art. 14. The accounting year of the company shall begin on January 1 and shall terminate on December 31 of each year.

Art. 15. After deduction of any and all of the expenses of the company and the amortizations, the credit balance represents the net profits of the company. Of the net profits, five percent (5,00 %) shall be appropriated for the legal reserve; this deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10,00 %) of the capital of the company, but it must be resumed until the reserve is entirely reconstituted if, at any time, for any reason whatsoever, it has been touched.

The balance is at the disposal of the general meeting.

Title VII. - Dissolution, Liquidation

Art. 16. The company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders.

The liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of shareholders which will specify their powers and fix their remunerations.

Title VIII. - General provisions

Art. 17. All matters not governed by these articles of association are to be construed in accordance with the law of August 10, 1915 on commercial companies and the amendments hereto.

Evaluation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, s'élève à environ mille euros (€ 1.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Rozanski, Berns, Brice, Kesseler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 25 mars 2010. Relation: EAC/2010/3542. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M.-N. Kirchen.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2010054095/316.

(100055742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Integrated Design Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 75.352.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, VI^e chambre, siégeant en matière commerciale, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTEGRATED DESIGN SERVICES SA.

Les frais ont été mis à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Maître Pierre FELTGEN

Liquidateur

Référence de publication: 2010054653/15.

(100055379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Interjal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépinés.

R.C.S. Luxembourg B 69.243.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

- Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme INTERJAL S.A., dont le siège social à 180, rue des Aubépinés, L-1145 Luxembourg a été dénoncé en date du 7 septembre 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jeremie VUILLQUEZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054654/16.

(100055934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Modhi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 207, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 70.357.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

- Par jugement du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme MODHI S.A., dont le siège social à 207, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg a été dénoncé en date du 24 août 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jeremie VUILLQUEZ

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054655/16.

(100055938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Bush Cosmetics S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3860 Schifflange, 34, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 56.601.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

Aude SZTERNBERG

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054656/15.

(100055770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Ansas S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2441 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 40.977.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

Aude SZTERNBERG

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054657/15.

(100055769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

HBI Holding S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 108.365.

—
In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of seven hundred seventy-one thousand four hundred fifty euro (EUR 771,450) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of eighty four million seven hundred and eighty-three thousand eight hundred euro (EUR 84,783,800) in order to bring the share capital from its current amount of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100), represented by twenty thousand two hundred and forty-two (20,242) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to eighty-five million seven hundred and ninety five thousand nine hundred euro (EUR 85,795,900) by way of issuance of one million six hundred ninety five thousand six hundred and seventy six (1,695,676) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company and any employee of Internos S.a r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of eighty four million seven hundred and eighty-three thousand eight hundred euro (EUR 84,783,800) in order to bring the share capital from its current amount of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100), represented by twenty thousand two hundred and forty-two (20,242) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to eighty-five million seven hundred and ninety five thousand nine hundred euro (EUR 85,795,900) by way of issuance of one million six hundred and ninety-five thousand six hundred and seventy-six (1,695,676) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of eighty four million seven hundred and eighty-three thousand eight hundred euro (EUR 84,783,800) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of eighty four millions seven hundred eighty-three thousand eight hundred ten euro twenty-one cents (EUR 84,783,810.21) is to be allocated as follows:

(i) an amount of eighty four million seven hundred and eighty-three thousand eight hundred euro (EUR 84,783,800) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of ten euro twenty-one cents (EUR 10.21) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of eighty four million seven hundred and eighty-three thousand eight hundred and ten euro twenty-one cents (EUR 84,783,810.21) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1. of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at eighty-five million seven hundred and ninety five thousand nine hundred euro (EUR 85,795,900) represented by one million seven hundred fifteen thousand nine hundred and eighteen (1,715,918) shares of fifty euro (EUR 50.-) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders"."

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empower and authorizes any manager of the Company and any employee of Internos S.a r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued share in the register of shareholders of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately six thousand seven hundred euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à sept cent soixante-et-onze mille quatre cent cinquante euros (EUR 771.450) (l'Associé Unique)

ici représentée par Me Audrey Jarreton, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cents euros (EUR 1.012.100) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de quatre-vingt-quatre million sept cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 84.783.800) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million douze mille cents euros (EUR 1.012.100), représenté par vingt mille deux cent quarante deux (20.242) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 85.795.900) par l'émission de un million six cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-seize (1.695.676) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de quatre-vingt-quatre million sept cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 84.783.800) afin de porter le capital social de son montant actuel de un million douze mille cents euros (EUR 1.012.100), représenté par vingt mille deux cent quarante deux (20.242) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à quatre-vingt-cinq millions sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 85.795.900) par l'émission de un million six cent quatre-vingt-quinze mille six cent soixante-seize (1.695.676) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 84.783.800) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent dix euros (EUR 84.783.810,21) est à affecter comme suit:

(i) un montant de quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cents euros (EUR 84.783.800) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de dix euros et vingt-et-un cents (EUR 10,21) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de quatre-vingt-quatre millions sept cent quatre-vingt-trois mille huit cent dix euros vingt-et-un cents (EUR 84.783.810,21) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à quatre-vingt-cinq million sept cent quatre-vingt-quinze mille neuf cents euros (EUR 85.795.900), représenté par un million sept cent quinze mille neuf cent dix-huit (1.715.918) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées."

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des parts sociales de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ six mille sept cents euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRERON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1253. Reçu Soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054296/166.

(100055470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Apfelfeil A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1363 Howald, 28, rue du Couvent.

R.C.S. Luxembourg B 22.472.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Par jugement du 4 mars 2010, le tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, 6^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société susmentionnée et a mis les frais à charge du trésor.

Pour extrait conforme

Aude SZTERNBERG

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054658/15.

(100055767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Galente S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 30.986,69.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 15-17, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 60.862.

—
Extrait des résolutions adoptées par l'actionnaire unique de la société tenue en date du 22 avril 2010:

1. John Kleynhans a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet au 20 avril 2010.
2. Nadège Brossard, avec adresse professionnelle au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, a été nommé administrateur avec effet au 20 avril 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
3. Christian Tailleur, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} janvier 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
4. Keimpe Reitsma, administrateur, a changé son adresse professionnelle avec effet au 1^{er} mars 2010 du 58, Rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg.
5. IB Management Services S.A. a démissionné de sa fonction de commissaire avec effet au 20 avril 2010.
6. TSM Services (Luxembourg) Sàrl, RCS B 152398, avec adresse professionnelle au 16, Avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg a été nommé commissaire avec effet au 20 avril 2010 jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2015.
7. Le siège social de la société est transféré avec effet au 20 avril 2010 du 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg au 15-17, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

Luxembourg, le 22 avril 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010054660/26.

(100055841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

HBI Cologne S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 111.200.

—
In the year two thousand and ten, on the sixth day of April.

Before Maître Maître Jean Seckler, notary residing in Junglinster, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

HBI Holding S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108365 and having a share capital of one million twelve thousand one hundred euro (EUR 1,012,100) (the Sole Shareholder),

here represented by Me Audrey Jarreton, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed together with it with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to enact that:

I. The Sole Shareholder represents the entire corporate capital of HBI Cologne S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 111200 and having a share capital of thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 38,400) (the Company).

II. The agenda of the meeting is as follows:

1. increase of the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and seventy-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,679,350) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 38,400), represented by seven hundred and sixty-eight (768) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million seven hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,717,750) by way of issuance of thirty-three thousand five hundred and eighty-seven (33,587) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each;

2. subscription for and payment of the share capital increase specified in item 1 by the Sole Shareholder as specified in item 1. above by a contribution in cash;

3. subsequent restatement of Article 5.1 of the Company's articles of association in order to reflect the abovementioned capital increase;

4. amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any; and

5. miscellaneous.

III. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million six hundred and seventy-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,679,350) in order to bring the share capital from its current amount of thirty-eight thousand four hundred euro (EUR 38,400), represented by seven hundred and sixty-eight (768) shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each, to one million seven hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,717,750) by way of issuance of thirty-three thousand five hundred and eighty-seven (33,587) new shares having a par value of fifty euro (EUR 50) each.

Subscription and Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes to the increase of the share capital of the Company in the amount of one million six hundred seventy-nine thousand and three hundred fifty euro (EUR 1,679,350) and fully pays it up by a contribution in cash.

This contribution in cash in an aggregate amount of one million six hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy euro and twenty-six cents (EUR 1,679,370.26) is to be allocated as follows:

(i) an amount of one million six hundred and seventy-nine thousand three hundred and fifty euro (EUR 1,679,350) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company; and

(ii) an amount of twenty euro and twenty-six cents (EUR 20.26) is to be allocated to the share premium account of the Company.

The aggregate amount of one million six hundred and seventy-nine thousand three hundred and seventy euro and twenty-six cent (EUR 1,679,370.26) is at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to restate Article 5.1 of the articles of association of the Company, which shall henceforth be worded as follows:

" **5.1.** The corporate capital is fixed at one million seven hundred and seventeen thousand seven hundred and fifty euro (EUR 1,717,750), represented by thirty-four thousand and three hundred and fifty-five (34,355) shares of fifty euro (EUR 50) each (hereafter referred to as the "Shares"). The holders of the Shares are together referred to as the "Shareholders". "

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and to give power and authority to any manager of HBI S.à r.l., in its capacity as sole manager of the Company, a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 109134 and having a share capital of EUR 771,450 and any employee of Internos S.à r.l., each individually (i) to proceed on behalf of the Company with the registration of the new issued shares in the share register of the Company (including for the avoidance of doubt, the signature of the said register) and (ii) to see to any formalities in connection therewith, if any.

There being no further business, the meeting is closed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately two thousand six hundred and twenty-five euro.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English text and the French text, the English text shall prevail.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy of the appearing party, the said proxy signed together with the notary the present original deed.

Version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le sixième jour du mois d'avril.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

HBI Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108365 et dont le capital social s'élève à un million douze mille cent euros (EUR 1.012.100) (l'Associé Unique),

ici représentée par Me Audrey Jarreton, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. L'Associé Unique représente l'intégralité du capital social de HBI Cologne S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 111200 et dont le capital social s'élève à trente huit mille quatre cents euros (EUR 38.400) (la Société).

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. augmentation du capital social de la Société de un million six cent soixante dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.679.350) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente huit mille quatre cents euros (EUR 38.400), représenté par sept cent soixante huit (768) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million sept cent dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 1.717.750) par l'émission de trente-trois mille cinq cent quatre-vingt sept (33.587) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50)chacune;

2. souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 1. ci-dessus par un apport en espèce;

3. modification subséquente de l'Article 5.1 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation du capital social mentionnée ci-dessus;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, avec pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) de procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire; et

5. divers.

III. L'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société de un million six cent soixante dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.679.350) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente huit mille quatre cents euros (EUR 38.400), représenté par sept cent soixante huit (768) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune, à un million sept cent dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 1.717.750) par l'émission de trente-trois mille cinq cent quatre-vingt sept (33.587) nouvelles parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune.

Souscription et Libération

Sur ces faits, l'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de un million six cent soixante dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.679.350) et de la libérer intégralement par un apport en espèces.

L'apport en numéraire d'un montant total de un million six cent soixante-dix neuf mille trois cent soixante-dix euro et vingt-six cents (EUR 1.679.370,26) est à affecter comme suit:

(i) un montant de un million six cent soixante dix-neuf mille trois cent cinquante euros (EUR 1.679.350) est affecté au capital social de la Société; et

(ii) un montant de vingt euro et vingt-six cents (20,26) est affecté au compte prime d'émission de la Société.

Le montant total de un million six cent soixante-dix neuf mille trois cent soixante-dix euro et vingt-six cents (EUR 1.679.370,26) est à la libre disposition de la Société, comme cela a été documenté au notaire instrumentant.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de reformuler l'Article 5.1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social est fixé à un million sept cent dix-sept mille sept cent cinquante euros (EUR 1.717.750), représenté par trente-quatre mille trois cent cinquante-cinq (34.355) parts sociales ayant une valeur nominale de cinquante euros (EUR 50) chacune (les Parts Sociales) ci-après, toutes souscrites et entièrement libérées".

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y refléter les changements ci-dessus, et de donner pouvoir et autorité à tout gérant de HBI S.à r.l., en sa qualité de gérant unique de la Société, une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, immatriculée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109134 et dont le capital social s'élève à EUR 771.450 et tout employé de Internos S.à r.l., chacun individuellement (i) pour procéder pour le compte de la Société à l'enregistrement des nouvelles parts sociales émises dans le registre des associés de la Société (en ce inclus, pour éviter le moindre doute, la signature dudit registre) et (ii) de se charger de toutes les formalités en rapport avec lesdites résolutions, si nécessaire.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la Société en raison du présent acte sont estimés à environ deux mille six cent vingt-cinq euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française. A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé avec le notaire, le présent acte original.

Signé: JARRETON - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 14 avril 2010. Relation GRE/2010/1256. Reçu Soixante-quinze euros 75,-€

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054350/174.

(100055832) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Nantucket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 3, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 82.000.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 février 2010 au siège social de la société

Par décision du Conseil d'Administration tenu le 23 février 2010 au siège social de la société, il a été décidé:

- D'appeler à la fonction de Président du Conseil d'Administration Monsieur Federico Franzina, employé privé, né le 1^{er} avril 1961 à Padova en Italie, résident professionnellement au 5, Place du Théâtre, L-2613 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2010.

Référence de publication: 2010054646/14.

(100055217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Crèche Les Petits Anges S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2563 Luxembourg, 13, rue Schaack.

R.C.S. Luxembourg B 145.087.

L'an deux mille dix, le vingt avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée "Crèche Les Petits Anges S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-2563 Luxembourg, 13, Rue Schaack,

société constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 26 février 2009, publié au Mémorial C numéro 674 du 27 mars 2009, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 145087.

L'assemblée est présidée par Monsieur Giuseppe FIORENTIN, retraité, né à Schiavon (Italie) le 29 janvier 1944, demeurant à I-13900 Biella, 28, via Trento.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire et scrutateur Madame Doretta FIORENTIN, comptable/conseil économique, née à Saronno (Italie) le 6 septembre 1973, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Le bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter:

I.- Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire soussigné. Ladite liste de présence ainsi que les procurations des associés représentés resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que les CENT (100) parts sociales représentant l'intégralité du capital social, sont présentes ou dûment représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée présents ou représentés ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

II.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Validation de l'action judiciaire introduite par exploit de l'huissier de justice Carlos CALVO du 27 janvier 2010 à l'encontre des époux ZIMMER-DEITZ.

2. Dissolution et mise en liquidation de la société.

3. Nomination d'un liquidateur et définition de ses pouvoirs.

4. Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de valider l'action judiciaire introduite par exploit de l'huissier de justice Carlos CALVO du 27 janvier 2010 à l'encontre des époux ZIMMER-DEITZ.

Deuxième résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée nomme liquidateur:

Madame Doretta FIORENTIN, comptable/conseil économique, née à Saronno (Italie) le 6 septembre 1973, demeurant à L-2680 Luxembourg, 49, rue de Vianden.

Pouvoir est conféré au liquidateur de représenter la société lors des opérations de liquidation, de réaliser l'actif, d'apurer le passif et de distribuer les avoirs nets de la société aux actionnaires proportionnellement au nombre de leurs actions.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, en l'étude du notaire instrumentaire, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec nous notaire la présente minute.

Signé: G.Fiorentin, D.Fiorentin, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 avril 2010. Relation: EAC/2010/4577. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 22 avril 2010.

Référence de publication: 2010054101/67.

(100055908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Wolpalux Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 69.009.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

Extrait

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, tel qu'il a été modifié par la loi du 31 mai 1999, la dissolution et la liquidation des sociétés:

- la société WOLPALUX S.à.r.L, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 205, route d'Esch, de fait inconnue à cette adresse,

Les mêmes jugements ont nommé juge-commissaire Madame Carole KUGENER, juge au Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, et liquidateur Maître Cecilia COUSQUER, avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg, et ordonnent aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances au greffe de la sixième chambre du Tribunal de commerce de et à Luxembourg avant le 6 mai 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Me Cécilia COUSQUER

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054670/22.

(100055715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.

Mastol S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 62.523.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATIONS

Par jugement rendu en date du 15 avril 2010, le Tribunal d'Arrondissement de Luxembourg, VI^{ème} chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le Juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- Société anonyme MASTOL S.A. (B 62523) dont le siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, a été dénoncé en date du 23 mars 2006;

Ce même jugement énonce que les frais sont à prélever sur l'actif réalisé, le solde étant à charge du Trésor.

Pour extrait conforme

Me Isabelle FERAND

Le liquidateur

Référence de publication: 2010054668/17.

(100055779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2010.
